



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

À SIGNER PAR TES PARENTS ET TOI-MÊME SI TU AS PLUS DE 8 ANS

1- La Chasse aux oeufs est une manifestation organisée par la Ville de Caluire et Cuire à destination des enfants âgés de 2 ans révolus à 11 ans, obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable.

Elle a lieu le lundi 2 avril 2018 de 9H30 à 12H30 sur le parc des Berges de Saint-Clair.

2- La Chasse aux oeufs est une manifestation ouverte à tous les enfants, sous réserve de leur inscription préalable avant le vendredi 23 mars 2018 (un bulletin par enfant).

Modalités d'inscription :

- Retour du bulletin par courrier : Service Évènement - Place du docteur Dugoujon – BP 79 – 69642 CALUIRE ET CUIRE Cedex
- Inscription en ligne sur le site internet : www.ville-caluire.fr
- Dépôt du bulletin d'inscription à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Pour des raisons de sécurité, la Ville de Caluire et Cuire se réserve le droit de limiter les inscriptions, voire de refuser l'accès aux ateliers en cas d'affluence dépassant la capacité prévue.

3- Selon l'âge de l'enfant, trois espaces de jeux sont proposés (2 - 5 ans / 6 - 8 ans / 9 - 11 ans) et sont délimités par des barrières et des stands «ENTREE» et «SORTIE». Chaque enfant reste sous la surveillance et la responsabilité de ses parents.

4- Les parents accompagnateurs attestent par leur signature avoir pris connaissance et accepté le présent règlement qui sera affiché sur les lieux de la manifestation.

5- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne gênant le bon déroulement de la manifestation.